

tenue par Monsieur GRABOY-GROBESCO, Juge des Référés
En présence de Madame LY, Greffière

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2600223 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire Référé suspension - Demande 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de la décision n° 2465/MGT/DTT du 19/03/2026 par laquelle la cheffe du bureau des activités de transport lui a informé de la suspension de l'instruction de sa demande d'autorisation d'exercer la profession d'exploitant de taxi sur l'île de Tahiti ; 2°) d'enjoindre à l'administration de réexaminer la demande de dans un délai de 48H pour la commission ad hoc se tenant le lundi 30/03/26.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. B..	Madame A. B..
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

11 heures 30

01) DOSSIER N° 2600221 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire Référé suspension - Demande de prononcer la suspension de l'exécution de la décision de la directrice de l'abattoir de Tahiti en date du 23 mars 2026 lui refusant l'accès à l'établissement pour toute opération d'abattage, rendant impossible toute commercialisation des volailles issues de son exploitation située à Papara.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C.. D..	Madame C.. D..
Défendeur	SOCIETE ABATTAGE DE TAHITI	La directrice

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 28/03/2026
Le président du tribunal